

guerre tout autre que celle qu'ils croyaient entrevoir — ils objecteront que nos concerts et nos théâtres ne peuvent se passer du répertoire allemand?

Le ferons-nous? Le ferons-nous bien? Le ferons-nous sagement, froidement, entièrement, à la manière calme et forte de nos amis les Anglais?

Je le crois difficilement, mais je l'espère quand même, malgré ceux qui, prisonniers de leurs habitudes, semblent préférer une mort lente à une réaction vive et régénératrice, malgré la puissance astucieuse de l'emprise germanique tenant encore notre art dans ses serres de vautour; je l'espère malgré eux, malgré tout, parce que ceux d'entre nous qui ont encore le sang chaud et l'esprit clair, iront tels des apôtres, jusqu'au sacrifice pour faire leur ultime devoir, et montreront ainsi à ces faibles et à ces mauvaises consciences que malgré les contingences humaines, ils sont restés des hommes, des hommes droits, des hommes qui ont foi dans la beauté, la bonté et la force souple de leur art, et qui veulent, coûte que coûte, lui rendre sa liberté.

Que Verdun soit pour nous tous un salutaire exemple! Verdun! c'est l'âme française dans les serres du vautour! Verdun! c'est l'image terrible de notre art pur aux prises avec l'art épais de l'Allemand. Nos soldats saignent pour vaincre et libérer, faisons comme eux.

Depuis bientôt cinquante ans, de la musique est sortie de cerveaux et de cœurs français, surtout de cœurs français. On n'a pas voulu la connaître et pourtant elle existe, elle vit, elle vibre, elle ne demande qu'à être aimée comme elle le mérite. Elle ne se vend pas, comme l'autre, elle se donne parce qu'elle est tout amour et beauté. Ne lui reprochons pas d'être simple, ne supportons plus qu'on la calomnie comme cela s'est fait pendant longtemps sous l'influence des Basile aux attaches teutonnes qui avaient intérêt à paralyser son essor. Mettons-la nue devant tous, elle n'a rien à redouter de cette épreuve tant elle est saine de chair et pure de forme. Montrons qu'elle n'est l'obligée ni des uns ni des autres, qu'elle est elle-même et que cela suffit pour qu'elle soit admirée, adorée. En la contemplant ressaisissons-nous, redevenons nous-mêmes : primesautiers et charmeurs, fins et fleuris, amoureux

et insoucians, grands et tendres, puissants et doux. Renaissons! renaissons! Ce jour-là nous aurons fait pour notre art ce que nos soldats sublimes font pour notre patrie.

FRANCIS CASADESUS.

AGISSONS! ORGANISONS!

Les Musiciens français depuis 1870

Tel est le titre d'un volume que nous avons décidé de publier, volume qui réunira tous les documents relatifs aux compositeurs français depuis cette époque, volume qui sera l'un des facteurs essentiels de la propagation de notre art à l'étranger (et même en France, hélas!)

Il est certain que de nombreux volumes ont été écrits sur les musiciens contemporains, mais leurs auteurs se sont réservé de faire une sélection parmi les plus grands, selon leur tempérament, leur admiration, leurs sympathies ou leurs préférences. Un auteur est sincère lorsqu'il ne parle pas d'un compositeur dont l'art ne le satisfait pas, car on ne parle avec amour que de ce que l'on aime. C'est pourquoi nous ne pouvons que féliciter ceux qui ont su rester silencieux plutôt que d'avoir été agressifs. Du reste ces volumes ont leur raison d'être, ils sont la continuation dans le domaine littéraire, de la lutte des idées du domaine musical.

Tel n'est point notre but.

Nous voulons, d'une part, rendre service à la musique et aux musiciens, *quelles que soient leurs tendances*, et, d'autre part, nous voulons renseigner pratiquement le public.

Nous n'ignorons pas que M. Albert Dalimier admirablement secondé par M. Alfred Cortot, a déjà fait depuis la guerre, pour la musique et les musiciens des efforts considérables. Des littérateurs, des conférenciers, des poètes et des musiciens de grand talent, sur son initiative, se sont répandus dans les pays où la guerre ne sévit pas, pour y porter la bonne parole. Mais si leurs travaux et conférences remarquables ont et auront une influence énorme, ils laissent le public se débattre dans la recherche des œuvres françaises qu'on lui signale ou lui fait entendre. En effet, il lui est impossible

de réunir les catalogues sur lesquels toute notre production se trouve éparpillée au hasard des éditions.

Nous voulons donc combler cette lacune en réunissant sous le titre *Les Musiciens français depuis 1870*, la biographie et le catalogue de nos compositeurs.

Cette première publication sera faite en deux langues : en français et en anglais ; chaque biographie rédigée dans la forme documentaire la plus concise sera suivie du catalogue des œuvres (prix, éditeurs, etc.).

Nous prions les intéressés de nous aider à réunir tous les documents les concernant, tout en restant (nous y insistons) dans la forme la plus succincte, de façon à laisser la place libre aux biographies littéraires qui ont produit de précieux ouvrages que nous signalerons.

Présenté dans un format pratique, sous une couverture élégante, mais sobre, nous enverrons *gratuitement* ce volume dans le monde entier, partout où la musique tient une place.

Cette publication est faite par souscription ; déjà d'importants concours nous sont assurés, nous les mentionnerons dans notre prochain numéro.

Charles HAYET.

Un Comité d'union et d'action

Proposition présentée par M. FRANCIS CASADESUS à M. Albert DALIMIER, Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, tendant à rattacher au service de propagande des Beaux-Arts, un *Comité d'Union et d'Action*, destiné à propager la musique en France et particulièrement la Musique Française, en France et à l'Étranger.

Ce Comité serait présidé par le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts ou par son représentant. Il serait recruté de la façon suivante :

Chaque Société ou Association française de Concerts — quelles que soient ses tendances — pourvu qu'elle ait fait preuve de vitalité et de qualités réellement artistiques avant ou depuis la guerre, désignerait un membre pour la représenter au Comité d'Union et d'Action.

Ce membre ne ferait partie du Comité qu'autant qu'il serait mandaté.

Le fait d'être représentée au Comité n'entraînerait pour la Société ou l'Association aucune charge et n'autoriserait nullement le Comité à s'immiscer dans l'administration tant intérieure qu'extérieure de

ladite Société ou Association. Au reste, il importe au plus haut point que chaque Société ou Association conserve son autonomie, ses traditions, ses tendances et son entière indépendance qui sont autant de forces nécessaires au développement de notre art musical national. Il ne lui serait demandé que de prendre une part active, par l'intermédiaire de son représentant, aux travaux du Comité, d'y apporter sa part d'efforts en vue d'une action commune en faveur de la musique en général et de la musique française en particulier.

Au cas où le Comité solliciterait d'une société ou association représentée un concours spécial, même dans un but d'intérêt supérieur, elle resterait libre de refuser sans faire connaître les raisons de son refus et sans qu'il puisse lui en être tenu rigueur.

Aucun membre ne pourra représenter plus d'une Société ou Association.

Les Membres du Comité auraient voix délibérative. Le Secrétaire de ce Comité serait choisi par le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, soit dans le sein du Comité, soit en dehors. En tous les cas le secrétaire ferait partie de droit du Comité d'Union et d'Action.

Le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts se réserverait le droit d'adjoindre au Comité un certain nombre de compositeurs de musique et de personnalités artistiques qui feraient partie du Comité et auraient les mêmes droits que les représentants des Sociétés ou Associations.

A côté du Comité d'Union et d'Action il serait créé un *Comité financier* dont tous les membres seraient de droit Membres d'Honneur du Comité d'Union et d'Action.

Ce *Comité financier* serait formé de personnalités qui auraient la charge de recueillir des souscriptions en faveur de l'œuvre et de provoquer la création de *Comités financiers* identiques en Province et à l'Étranger, Comités avec lesquels il resterait en relations tant au point de vue moral qu'au point de vue financier. L'état du trésor de ces Comités devrait être remis chaque mois, par l'intermédiaire du *Comité financier* (de Paris), au Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts.

Les fonds recueillis par le *Comité financier de Paris* seraient déposés au Sous-Secrétariat des Beaux-Arts.

Le *Comité d'Union et d'Action* ne pourrait en disposer qu'après y avoir été autorisé par le *Comité financier*, auquel il devrait soumettre ses desiderata par l'intermédiaire du Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts ou de son représentant.

Dans le cas où le *Comité financier* opposerait un refus à une demande de fonds